



LE XII^e CONGRÈS DE L'U.S.I.C.

*approuve une initiative des
cheminots belges*

C'est à Prague que l'U.S.I.C. (Union sportive internationale des Cheminots) a tenu son 12^e congrès annuel, du 16 au 22 septembre 1957.

Les cheminots sportifs de Belgique étaient représentés par MM. Huys, inspecteur en chef, Abraham et Soens, délégués des organisations reconnues du personnel.

Deux nouveaux membres ayant été admis (l'Allemagne de l'Est et l'U.R.S.S.), vingt-quatre pays font actuellement partie de l'union, c'est-à-dire la totalité des pays européens possédant des chemins de fer, à l'exception de l'Irlande et de l'Espagne.

Comme l'a souligné M. Huys, le 12^e congrès revêtait ainsi une importance psychologique particulière puisqu'il permettait aux cheminots sportifs d'apporter un nouveau moellon à l'édification d'une entente durable entre tous les peuples.

M. Pernot (France), qui préside aux destinées de l'U.S.I.C. depuis sa fondation, a vu son mandat renouvelé. L'Italie et la Belgique, tout en restant représentées au comité directeur, ont cédé, conformément aux statuts, les deux vice-présidences à la Tchécoslovaquie et à l'Allemagne de l'Ouest.

Le congrès approuva des rapports, envisagea des mesures budgétaires, établit des programmes et mit au point de nombreuses questions relatives aux compétitions internationales.

Il accueillit aussi favorablement une initiative des Belges : l'organisation d'une journée internationale des cheminots à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles 1958.

Outre un festival de musiques et de groupes folkloriques cheminots, cette manifestation comprendra des compétitions sportives internationales (football, basket-ball, tennis, tennis de table, athlétisme).

Nous en reparlerons.

Ecolage des porteurs d'avis

LES RÉSULTATS DE LA 8^e SESSION

Les résultats de la 8^e session de l'écolage des porteurs d'avis ont été proclamés dans la grande salle du Palais d'Egmont, à Bruxelles, en présence de hauts fonctionnaires, de représentants des organisations reconnues du personnel et de nombreux parents.

L'orchestre de salon des cheminots, dirigé par M. Wellens, agrémenta la fête, avec les concours de M^{me} Annie Van Bosstraeten, cantatrice, et de M. Delvaux, ténor, tous deux de la direction C.

M. Bocken, inspecteur en chef, adjoint au Directeur P.S., rappela l'originalité de l'écolage et souligna le mérite des professeurs, qui ont à cœur d'aiguiser, chez leurs élèves, le sens des responsabilités humaines.

A ce sujet, M. l'Inspecteur en chef souligna l'importance des deux nouveaux cours qui traitent de la prévention des accidents et du secourisme.

Enfin, M. Bocken commenta les brillants résultats obtenus par les lauréats. Ceux-ci sont dignes de leurs prédécesseurs, qui, loin de dormir sur leurs lauriers, se présentent, avec succès, aux examens de sous-chef de gare de deuxième classe et même, pour quelques uns du moins, aux concours de rédacteur.

Deux élèves, l'un en français, l'autre en néerlandais, remercièrent les autorités de la Société et les professeurs, qui leur ont donné les moyens d'accéder à une belle carrière.

Puis eut lieu la proclamation des résultats. Rappelons, pour le rôle français, les noms des dix premiers de la troisième année d'études : Louis Clément, de Ciney ; Marcel Looze, de Tillier ; Léon Deligne, de Leuze ; Jean Delmoitiez, de Soignies ; Christian Thomas, d'Ath ; Francis Wantiez, d'Elouges ; Michel Devoet, de Leuze ; Etienne Lemaire, de Beauraing ; Jean Amélia, de Trazegnies ; Robert Gilis, de Bléret.

LA ROUTE MEURTRIÈRE

Depuis le 1^{er} janvier 1957, neuf de nos collègues ont été tués sur le chemin du travail : cinq circulaient à moto, trois à vélomoteur ; un roulait à vélo. Tous sont morts à la suite d'une fracture du crâne.

D'autres encore — hélas ! — ont été tués ou mutilés sur la route alors qu'ils se déplaçaient, pour leur bon plaisir, sur un engin motorisé.

Sur le lieu du travail, c'est dans notre propre intérêt qu'on nous demande de respecter les règles de sécurité. On nous fournit des lunettes, des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs. En outre, des dispositions techniques nous préservent du danger.

Mais à quoi bon tout cela si nous enfourchons notre moto ou notre vélomoteur sans souci des risques et si nous roulons avec imprudence !

Motocyclistes, vélomotoristes, sur le chemin du travail, c'est nous qui devons veiller nous-mêmes à notre propre sécurité :

- Tenons notre machine en bon état ;
- Respectons le code de la route ;
- Evitons les vitesses exagérées ;
- Faisons doublement attention sur les routes humides, verglacées, enneigées ou jonchées de feuilles mortes, surtout pendant l'obscurité ;
- Portons des casques protecteurs ;
- Et soyons sobres ; ne roulons pas lorsque nous avons bu des boissons alcoolisées.

